

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 septembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 septembre 2024 s'est réuni le Lundi 23 septembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine.

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARUHEL Maud à CARDOIT Patrick, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de GASSER Anne-Laure à PASCAL Alain, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BONNET Gilbert à VERDIER Françoise, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

G.02

Rénovation de la cour de l'école élémentaire JEAN JAURÈS – Validation de l'avant-projet

CONTEXTE ET ENJEUX

La municipalité s'est engagée dans une programmation de rénovation des cours d'école de la ville de Marmande. Cette ambition vise à rénover entièrement une cour d'école tous les deux ans en répondant à plusieurs enjeux : le bien-être des enfants, le respect de l'ensemble des usagers, et ce dans un environnement ludique et agréable.

Pour répondre à cette ambition, suite au travail de priorisation effectué par la Commission Extramunicipale Éducation en décembre 2023 et à la programmation votée en Bureau Municipal, c'est la cour de l'école élémentaire Jean Jaurès qui a été désignée comme première priorité.

L'école élémentaire Jean Jaurès compte 109 élèves à la rentrée 2024.

L'espace à rénover, d'une surface d'environ 1 571 m² (préaux compris), est entièrement recouvert d'enrobé et ne dispose d'aucune zone enherbée. Côté végétalisation, seulement deux arbres et un mur fleuri sont présents.

L'enrobé, entièrement refait en 2010 et réparé en 2015 est en plutôt bon état. Aussi, un jardin pédagogique est présent au niveau du CLAE. Un arbre est présent dans ce jardin.



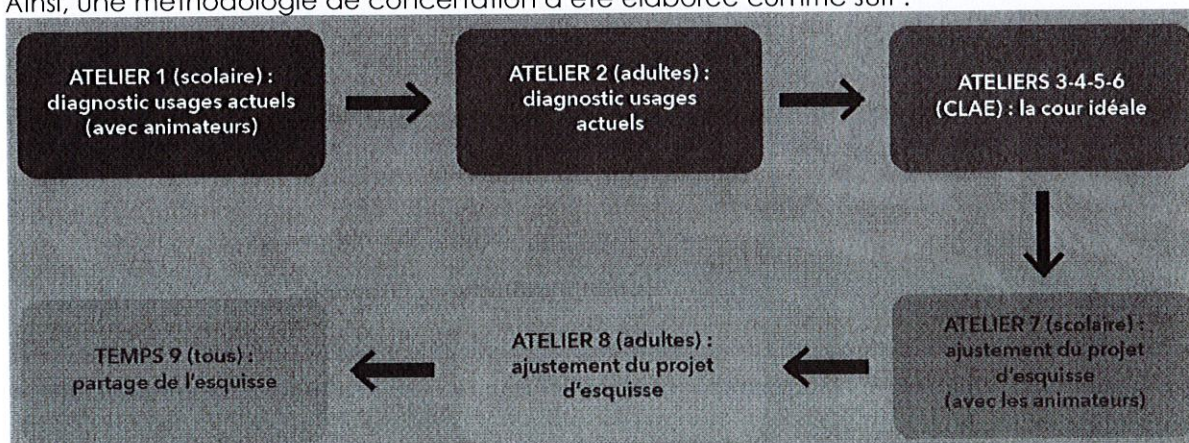
LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Pour que cette rénovation soit réussie, la volonté a été d'associer l'ensemble des usagers, et en particulier les enfants, à la construction du projet d'aménagement de leur future cour d'école. Ce travail s'est concrétisé par 8 ateliers de travail avec les adultes et les enfants (en temps scolaire et périscolaire) qui a permis d'aboutir à une première esquisse paysagère.

Les objectifs de ces 8 ateliers étaient chronologiquement les suivants :

- 1- Dresser un diagnostic fin des usages : comment les enfants et les adultes utilisent la cour, les éléments appréciés et non appréciés, les problématiques rencontrées
- 2- Déterminer des thématiques prioritaires et y associer des besoins, des envies
- 3- Avec la première esquisse réalisée sur la base du diagnostic dressé et des besoins identifiés, recueillir l'avis de tous les usagers

Ainsi, une méthodologie de concertation a été élaborée comme suit :



La synthèse des différents ateliers est annexée à la présente délibération.

LA COUR DE L'ÉCOLE JEAN JAURÈS DEMAIN

Sur la base de ces ateliers, une esquisse a donc été réalisée, ajustée par les usagers puis validée en Comité de Pilotage fin juin 2024. Cette dernière a été partagée lors de la fête de l'école en juillet.

Cette esquisse répond à un besoin de structuration, amené grâce à la création de cinq espaces (proposant un type d'activité différent) et à travers l'aménagement de cheminements.

➤ La Savane : il s'agit d'un espace ombragé, calme, où les racines du pin seront habillées avec un platelage bois qui permettra aux enfants de s'asseoir, de s'allonger. Des copeaux de bois seront prévus afin de laisser respirer les racines. Des nichoirs et hôtels à insectes seront être fabriqués par les enfants en temps CLAE et installés dans cette zone. Sur cet espace, deux zones de vivaces seront plantées.

➤ La Plaine : cet espace au soleil pourra accueillir deux bacs potager en hauteur positionnés contre la façade du gymnase. Pour répondre au besoin d'activités, une piste avec 2 couloirs de course sera créée sur cette zone définie par les usagers comme étant un « couloir ». Au milieu, afin de créer de l'ombre, sur une partie enherbée seront installés de grands champignons métalliques ornés de plantes grimpantes. Enfin, un parcours en rondins de bois sera installé.

➤ La Jungle : Le terrain d'activités sera réduit et légèrement désaxé. Sa taille sera de 16 m x 11 m. Afin d'optimiser les possibilités d'utilisation de cette zone, des gradins enherbés seront créés grâce à la création d'un talus, offrant ainsi la possibilité pour les adultes d'organiser différents temps d'activités, mais aussi pour les enfants de s'asseoir, se reposer. Le terrain d'activité sera désimperméabilisé grâce à la mise en œuvre d'un béton drainant recouvert de dalles type « Flexplay » ou équivalent. Sur cette zone, de nombreux arbres seront plantés, et une importante partie sera enherbée. Enfin, une cabane en bois tressé ainsi qu'un module d'escalade (à cheval sous le petit préau) seront installés en fond de cour.

➤ La Grotte (grand préau) : Actuellement, le grand préau n'est pas entièrement à l'ombre. Pour répondre à cette problématique, une casquette métallique avec câbles tendus sera installée contre la façade du bâtiment principal, et des plantes grimpantes courant sur chacun des piliers du préau seront plantées dans des jardinières. Aussi, des modules de jeux tracés au sol seront prévus.

➤ Les Montagnes (petit préau) : Il est nécessaire de conserver cet espace avec peu d'aménagement puisqu'il sert d'abri étant complètement à l'ombre l'été et non ouvert au vent.

Des modules de jeux tracés au sol seront prévus.

Le module d'escalade présent dans la Jungle sera à cheval sous le petit préau.

Une fresque sur le thème de la montagne pourra être réalisée.

Sur toute la cour, du mobilier et des poubelles de tri fermées seront installés. L'ensemble des aménagements sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

➤ En option : la désimperméabilisation de l'annexe de la cour
 Afin de créer un véritable îlot de fraîcheur en centre-ville, l'entrée côté CLAE serait désimperméabilisé grâce à l'installation de dalles gazon. Un accès secours en enrobé serait conservé.

Enfin, grâce à ces aménagements, 50% du périmètre sera désimperméabilisé.

Budget prévisionnel des travaux :

DÉSIGNATION	PRIX HT
Installation de chantier	14 000,00 €
Démolition et terrassement	24 756 €
Voirie	49 196 €
Bordures et caniveaux	11 135 €
Espaces verts	19 944 €
Mobilier et divers (casquette végétale, platelage bois, peintures, etc)	89 746 €
Tranchées techniques pour éclairage	9 570 €
Assainissement	27 791 €
Option : désimperméabilisation annexe	36 196 €
TOTAL TRAVAUX AVEC OPTION (HT)	282 334 €
TOTAL TRAVAUX AVEC OPTION (TTC)	338 801 €

Le Plan de Financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT OPÉRATION				
DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)		%
ÉTUDES	25 003 €	AGENCE DE L'EAU	33 077 €	11%
		FONDS VERT	30 000 €	10%
TRAVAUX	282 334 €	CNAF	87 393 €	28%
		FEDER GAL	50 000 €	16%
		AUTOFINANCEMENT	106 867 €	35%
TOTAL	307 337 €	TOTAL	307 337 €	

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Adopte	l'avant-projet de la rénovation de la cour de l'école élémentaire Jean Jaurès
Approuve	le plan de financement de l'opération
Sollicite	l'Etat au titre du Fonds Vert, le Groupement d'Action Locale au titre du FEDER, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales au titre de l'Aide à l'Investissement
Précise	que le montant prévisionnel des travaux sera inscrit au budget 2025
Autorise	M. le MAIRE ou son représentant légal à solliciter les éventuels autres financeurs pouvant soutenir ce projet de requalification
Autorise	M. le MAIRE ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à ce projet de requalification

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 23 septembre 2024

La secrétaire de séance
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27.09.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 27.09.2024..

Le Secrétaire de séance
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET

